

Le Petit Courrier de l'île d'Arz

La lettre mensuelle d'infos de la municipalité – Octobre 2023, n° 36



Le mot du maire

Un rendez-vous essentiel

Dans le cadre de la révision de notre Plan Local d'Urbanisme, nous allons tous nous retrouver le 28 octobre prochain dans la salle du Gourail pour discuter et échanger autour du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de notre île.

C'est un moment essentiel de notre vie démocratique car le PADD est le document qui donne les grandes orientations de notre projet communal pour les quinze années à venir. Attention, il ne s'agit pas d'un simple catalogue de bonnes intentions ou de vœux pieux. C'est un document qui nous engage, un authentique acte politique. Le PLU viendra par la suite nous donner les outils nécessaires pour tenir cet engagement.

Il est donc essentiel que nous en discutons ensemble. Cette concertation sera mise en œuvre par le bureau d'études que la municipalité a choisi. Pour être à la hauteur de l'importance de l'enjeu, nous avons décidé de publier in extenso dans ce numéro spécial du Petit Courrier l'avant-projet de PADD tel qu'il

vous sera présenté lors de la réunion publique. En participant à cette réunion, au cours de laquelle vous sera également présenté un « état des lieux » de l'île d'Arz aujourd'hui, vous permettrez que le PADD soit le fruit d'une authentique co-construction, d'un véritable « faire ensemble ».



Une île est un territoire singulier ; la vie y est singulière. Alors posons-nous les bonnes questions. Comment développer et protéger ? Comment densifier et arborer ? Comment répondre aux défis environnementaux ? Les réponses que nous trouverons aujourd'hui feront l'île de demain. Belle responsabilité.

Alors, venez nombreux à la réunion publique du 28 octobre.

Votre présence est essentielle. Ensemble nous franchirons une étape importante de la révision du PLU qui, ne l'oublions pas, loin d'être un simple document réglementaire de zonage, est un projet de territoire.

Jean Loiseau

Zoom



Une page se tourne... Moment d'émotion dimanche 1er octobre au Gourail. Suite à la dissolution de l'Association du Moulin, son président Jean Bulot a remis un chèque à plusieurs associations qui œuvrent pour l'intérêt général de l'île. La municipalité a reçu quant à elle, un chèque de 60.000 € pour contribuer à l'entretien et à l'animation du moulin et de sa digue. Car c'est la mairie qui prend le relais du colossal travail effectué en trois décennies par les bénévoles de l'Association du Moulin. Merci Jean, nous serons à la hauteur c'est promis !

Actualités

Une quinzaine de rues à nommer

Réunion publique sympathique et conviviale samedi 7 octobre au Gourail. L'objectif était de réfléchir ensemble aux noms à donner à une quinzaine de rues qui en sont à ce jour dépourvues. Les échanges ont été riches et passionnés et un large consensus s'est dégagé en faveur de la réhabilitation ou la mise en valeur de noms de lieux parfois un peu oubliés. L'étape suivante sera la validation en conseil municipal des nouveaux noms.

Parking de la gare maritime

Les détenteurs d'un badge d'accès au parking de la gare maritime de Vannes sont invités à venir en mairie chercher leur macaron d'autorisation de stationnement.

Merci de vous munir de votre carte insulaire et de la carte grise du véhicule. Ce macaron devra être positionné d'une façon visible derrière le pare-brise.

La MAM a 1 an

Le 20 septembre dernier, c'est autour d'un goûter préparé par Christelle, l'assistante maternelle, et les parents, que nous avons fêté les 1 an de la Maison d'Assistante Maternelle.

A cette occasion, Christelle a remercié Béatrice, la secrétaire, et Joëlle, la trésorière, pour le travail qu'elles effectuent au sein de l'association " Les pieds dans l'eau", qui gère la MAM.

Sept familles bénéficient pour leurs enfants d'une prise en charge suivant un planning établi en concertation.

Les projets ne manquent pas ! Christelle ne veut pas faire de la MAM une simple garderie, mais un espace ouvert, un lieu d'éveil, d'échanges, et de lien avec l'extérieur.

Nicole L'Alexandre

Les Insulaires à Houat : la biodiversité et le surtourisme au menu

L'édition 2023 du Festival des Insulaires s'est tenue à Houat, notre (presque) voisine les 22 23 et 24 septembre. Beaucoup de soleil et beaucoup d'ambiance pour cette nouvelle édition.

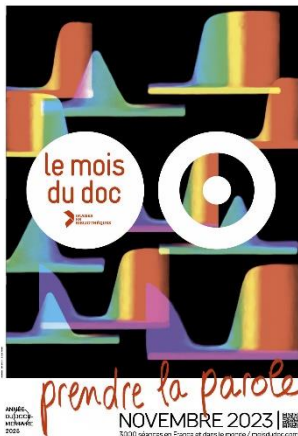
Pour l'animation des stands, le thème cette année était la biodiversité. L'île d'Arz s'est notamment distinguée avec des panneaux pédagogiques réalisés par l'APL, un album photos des 51 espèces d'oiseaux recensés sur l'île (merci à Christian Noblanc) et un quizz (avec la complicité du PNR) sur le thème de l'hippocampe.

Coté débat, un sujet chaud sur les îles : le surtourisme. Après un exposé du géographe « nissinologue » (spécialiste des îles) Louis Brigand, maires, entrepreneurs, représentants de la Région Bretagne etc. ont pu débattre avec des interventions parfois vives du public. L'exemple de Bréhat qui a instauré des quotas a longuement été évoqué. Au final, pas de solution miracle, mais la prise de conscience qu'il s'agit là d'une vraie problématique qui, même si elle ne concerne pas toutes les îles de la même façon, devra bien trouver une solution. C'est déjà ça !

En 2024, c'est l'île de Sein qui accueillera les Insulaires. Vu la taille et la configuration de l'île, ce sera une édition très particulière. A suivre...

Devinette : et en 2025 ? Une seule île n'aura pas encore reçu le festival. Et si on finissait en beauté ?

Le Mois du Doc, une invitation à de nouveaux regards.



Temps fort culturel attendu chaque année, le *Mois du Doc* débarque sur l'île le premier week-end de novembre. Pour cette 24^{ème} édition, venez découvrir une nouvelle sélection de trois films documentaires en présence des réalisateurs ou de critique cinéma autour du thème *Prendre la Parole*.

Au programme sur l'île d'Arz :

Le 5 novembre « *Garçonnières* » de **Céline Pernet** en présence de la réalisatrice.

Paroles et confidences, une série de portraits intimistes d'une trentaine d'hommes, de 30 à 45 ans, par la réalisatrice et ethnologue Céline Pernet. Quels rapports et confrontations aujourd'hui à leurs masculinités ?

Le 12 novembre « *Le chant des vivants* » de **Céline Allegra** avec un critique cinéma.

En Aveyron, une association accueille des migrants traumatisés par leur exil. Ses membres tentent d'apporter du réconfort en musique au travers des ateliers de chants transformant et libérant ce silence. Un film poignant et profondément humain.

Le 12 novembre « *Les aventuriers du match perdu* » de **Serge Steyer** avec le réalisateur.

Rejouer la demi-finale de la coupe du monde de football 1982, un match mythique entre la France et l'Allemagne de l'Ouest ? Une expérience mi-théâtrale mi-sportive plutôt improbable.

Nous vous attendons donc tous nombreux, comme chaque année, pour partager et échanger autour de ces trois documentaires les dimanches 5-12 et 19 novembre à 17h00 au Gourail (et non 17h30 comme le Ciné du Dimanche).

Géraldine Daigremont



Pour l'accompagner dans le travail de révision du PLU, la municipalité a fait appel au bureau d'étude vannetais EOL, spécialisé en urbanisme, aménagement et environnement.

La première étape de son travail a été d'établir un diagnostic de l'île, afin de cerner au mieux les enjeux auxquels celle-ci doit faire face. Cette étape est indispensable pour établir un projet de territoire en 2035.

Dans les pages qui suivent, nous vous proposons une synthèse de ce diagnostic qui vous sera présenté d'une façon plus détaillée lors de la réunion publique de 28 octobre.

Synthèse du diagnostic territorial

Sur le plan démographique

Le dernier recensement de la population fait état de 263 habitants en 2023 sur l'île. Depuis quelques années, un **regain démographique** est observé, avec l'arrivée de nouveaux ménages, notamment des jeunes et des enfants. 9 naissances ont eu lieu depuis 4 ans, la commune a même ouvert une maison des assistantes maternelles (MAM) et porte un projet de nouvelle école. Cette croissance et ce rajeunissement de la population ont commencé un peu avant 2018-2019 et ne sont donc pas liés à la période COVID.

Cette dynamique reste cependant fragile et tributaire notamment de l'offre en logements. Il appartient à la commune de créer les conditions favorables à l'installation de familles, d'actifs, permettant le **renouvellement des générations**.

Le parc de logements reste fortement marqué par la part des résidences secondaires, qui représente plus des deux tiers des logements. Ce parc est également principalement composé de maisons (98,4% en 2020 – INSEE), qui sont occupées par leurs propriétaires. La diversité de l'offre en logement peut être améliorée.

On constate une **carence en logements en location à l'année**. Le développement des meublés de tourisme pèse également sur l'offre : une partie du parc est absorbé par la location touristique et ne participe pas au logement à l'année. C'est un enjeu fort pour l'île d'Arz, comme pour les autres îles du Ponant et le littoral en général.

La production en logements neufs, qui est une des solutions pour **diversifier le parc de logements** et faciliter l'accès au logement à tous.tes, est confrontée à deux problématiques : d'une part la **raréfaction du foncier** par l'accélération de la construction neuve et les enjeux globaux de sobriété foncière, et d'autre part l'augmentation des coûts de construction (en plus du surcoût lié à l'insularité du

territoire), l'augmentation des prix du foncier et de l'immobilier et les difficultés d'accès à l'emprunt pour une partie des ménages.

Tout en finesse, le projet de territoire (et les règles d'urbanisme qui en découleront) doit donc être construit en tenant compte des **enjeux de mixité sociale et des enjeux de sobriété foncière**.

Sur le plan économique

La question de l'emploi est liée à la question du logement. Si les emplois sur l'île restent accessibles pour les actifs vivant sur le continent, la **rotation des emplois** reste un enjeu important. Permettre le logement sur place des actifs, c'est assurer la **continuité des services** (mairie, artisans, services à la personne).

Avec l'arrivée de nouveaux ménages, **plusieurs entreprises se sont installées** sur la commune, dans différentes catégories d'activités : artisans, exploitants agricoles, ...

Sur le plan des activités commerciales, **l'offre en commerce est stable** et liée à la saisonnalité touristique. L'emploi saisonnier est également constant et les difficultés rencontrées pour le recrutement sont généralement liées aux nouvelles attentes et façons de travailler ainsi qu'à l'hébergement.

La commune dispose de la zone d'activité du Douéro pour l'accueil des entreprises. Sous maîtrise communale et fonctionnant avec des baux, cette zone est **un atout pour l'économie de l'île**. Un site de stockage des matériaux doit être trouvé.

La commune bénéficie également de la présence de la ferme, exploitée en GAEC et utilisée par plusieurs exploitants (paysan boulanger, brasseur, ...). L'enjeu de l'accueil d'une activité maraîchère reste fort, de même que la **mobilisation du bâti et du foncier agricole**. Des solutions sont explorées pour permettre la réalisation d'un tel projet tout en respectant les dispositions de la loi Littoral. Citons également le projet d'exploitation aquacole qui pourrait s'installer au Mounien et ainsi participer à la diversification des activités économiques de l'île.

L'activité économique de l'île est également liée à l'activité touristique. Cette dernière reste très dynamique avec une fréquentation très importante à certaines périodes de l'année. La préservation des **capacités d'hébergement** est un sujet important pour le projet de territoire et notamment la pérennité du camping face à la montée des eaux. Son repli doit être envisagé et anticipé. La **conciliation des usages** et l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs font également partie du projet (réaménagement du port de Béluré par exemple).

Sur le plan environnemental

Territoire aux équilibres sociaux et économiques fragiles, l'île est également un territoire marqué par des **enjeux environnementaux et paysagers très forts**.

Les milieux naturels, qu'ils soient particuliers (préservés au titre de Natura 2000) ou ordinaires (landes, boisements, bocages, zones humides, ...) font la richesse du territoire. Ils conditionnent les possibilités d'aménagement, y compris à l'intérieur des tissus urbains et **leur préservation doit être la priorité**. Un inventaire exhaustif des zones humides est d'ailleurs en cours, de même qu'un repérage des haies bocagères et des murets de pierres, qui jouent à la fois un rôle paysager (marqueurs de la trame urbaine) et un rôle naturel (circulation des espèces).

La préservation des milieux naturels est corrélée à la **préservation des paysages**. Au-delà du site inscrit du Golfe du Morbihan, le projet doit s'attacher à préserver les vues depuis et vers la mer, ainsi que les éléments du patrimoine bâti et du patrimoine vernaculaire. Ici aussi, la diversité et la complexité du **patrimoine paysager participent au cadre de vie et à l'attractivité de l'île** et du Golfe du Morbihan.

Dans une perspective de croissance démographique, **la capacité d'accueil du territoire a été analysée** : capacité de fonctionnement des réseaux, gestion des pollutions et protection contre les risques, consommation et production d'énergie. On peut retenir que l'île dispose d'une réserve en eau potable souterraine (+/- 150 000m³) et d'une station d'épuration des eaux usées opérationnelle pour répondre aux besoins en développement à horizon 2035.

On retient également que, dans un contexte de réchauffement climatique et de montée des eaux, les îles sont les premières touchées. Des modélisations existent, à diverses échéances. Toutes prévoient la transformation de l'île principale en archipel. Face à ce risque, il est important que le projet identifie des possibilités de repli éventuel pour les activités impactées et des secteurs dans lesquels il n'est pas envisageable d'aménager.

Microcosme particulier, l'île doit faire face à de grands défis : maintien d'une bonne qualité de vie pour les résidents et les visiteurs, conciliation des usages multiples, préservation de l'environnement au sens large. **Tout est question d'équilibres, entre développement et préservation, entre attractivité et saturation**.

Le futur document d'urbanisme, en cours de construction, s'attache à mobiliser l'existant, à « faire avec ce qui est déjà là », pour **proposer un projet de développement et d'aménagement** qui ne se fasse pas au détriment des habitants et de l'environnement, **qui soit durable**.



Le diagnostic une fois établi, le bureau d'étude EOL a travaillé avec la municipalité à un projet d'Aménagement et de Développement durables.

Trois principes fondamentaux ont guidé notre démarche :

-ne pas étendre la surface constructible. Un terrain non constructible aujourd'hui le restera demain ;

-prendre en compte les enjeux environnementaux ;

-maintenir une population à l'année.

Le texte qui suit est un document de travail. Lors de la réunion publique, nous devons l'enrichir, le préciser et l'affiner. Il sera ensuite soumis aux Personnes Publiques Associées (DDTM, région, département, PNR, etc.) qui donneront aussi leurs avis.

Avant-projet du PADD

Préambule

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection du patrimoine, des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD de l'île d'Arz, qui constitue le projet de territoire à l'horizon 2035, est établi à partir des enjeux issus du diagnostic territorial réalisé en 2023 dans le cadre de la révision du PLU.

Insularité : relation dynamique construite entre un espace insulaire et la société qui y vit.

Le projet : (A)Ménager un territoire sensible

Notre île, comme tout territoire, est soumise aux influences extérieures et intérieures d'un monde qui change très vite et très profondément. Devant l'ensemble de ces changements humains et physiques il nous faut prendre conscience de leur importance et des moyens que nous avons à notre disposition pour influencer sur ces changements.

Le PLU est un outil communal de proximité qui doit donner des orientations pour les quinze ans à venir. Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), a pour objet de définir les grandes orientations du projet communal. Etant un document d'urbanisme opposable aux tiers, il a valeur juridique et nous engage.

Comment ?

- Avec un projet vivant
- Avec un projet résilient
- Avec un projet innovant

Une île vivante

Il nous faut trouver un juste équilibre entre les capacités d'accueil de l'île et l'équilibre environnementale.

Il est souhaitable d'avoir une dynamique démographique ainsi qu'économique et résidentielle, avec les services et équipements publics de proximité, nécessaire à une vie à l'année. Il est donc primordial de :

Permettre le renouvellement des générations

- En réalisant des projets pour les besoins du quotidien : projet d'école, réaménagement du port de Béluré, réaménagement de la mairie, espace de coworking, salle communale, ...
- En développant des programmes de logements aidés en location ou en accession, en cohérence avec les objectifs du Plan Local de l'Habitat, pour inciter et faciliter les installations en résidences principales. Cela participera directement à la continuité des services (services à la personnes, commerces, artisans).
- En cherchant à financer des acquisitions foncières pour des logements de résidents permanents et des programmes d'intérêt collectif.
- En permettant l'adaptation des logements existants et des bâtiments publics par des mises aux normes de confort et de sécurité, notamment pour faciliter le maintien à domicile des personnes dépendantes.
- En assurant la capacité de fonctionnement des réseaux et en prévoyant les travaux nécessaires, en partenariat avec les instances compétentes : eau potable, eaux usées, électricité et télécom, gestion des déchets.
- En favorisant les déplacements doux et le recours au transport collectif et en limitant la place de la voiture.
- En améliorant également les conditions de stationnement dans certains secteurs.
- En accompagnant les activités collectives et associatives dans la réalisation de leurs projets et en améliorant l'offre en équipements.

La rotation des emplois et le maintien des services est un sujet important pour la vie quotidienne sur l'île. Les évolutions récentes (plusieurs installations) doivent être pérennisées. Il s'agit donc de :

Préserver les emplois et les activités économiques de l'île

- En préservant la capacité d'accueil des entreprises et des artisans, notamment dans la ZA du Douéro.
- En facilitant le stockage des matériaux, qui est un enjeu fort pour les entreprises artisanales intervenant sur l'île.
- En préservant les cellules commerciales existantes et en permettant la création de nouveaux commerces.



Suite aux initiatives des précédentes municipalités, plusieurs installations agricoles ont eu lieu. Sans pour autant être autosuffisante sur le plan alimentaire, l'île bénéficie de la présence d'exploitants dont certains se sont récemment installés.

Pour maintenir cette dynamique et poursuivre la diversification des productions, il est souhaité de :

Favoriser les installations et la diversification des productions agricoles et aquacoles

- En poursuivant les acquisitions de terres agricoles et naturelles.
- En préservant les capacités de production, de transformation et de stockage des exploitations agricoles.
- En mobilisant le bâti agricole existant et en permettant la remise en culture de friches agricoles.
- En accompagnant les nouveaux projets (maraîchage, apiculture...).

- En permettant l'installation d'une exploitation aquacole au Mounien.
- En permettant les projets d'agroforesterie, en lien avec la préservation de la biodiversité et la lutte contre l'érosion des sols.

Une île résiliente

L'île d'Arz étant un milieu particulièrement sensible et vulnérable sur les plans géologiques et géomorphologiques, il est nécessaire de prendre en compte et d'anticiper les mutations environnementales. Il convient donc de :

Tenir compte des changements climatiques

- En protégeant les personnes, les biens, les équipements et le territoire face aux risques naturels (entre autres de submersion et de montée des eaux), tout en tenant compte de la réglementation et de son évolution possible.
- En entretenant les différents ouvrages de défense contre la mer comme les murets et les digues.
- En permettant l'adaptation ou le repli des biens soumis à érosion ou submersion marine (camping, écoles de voiles...).
- En luttant contre l'érosion des sols (due au ruissellement et aux vents) avec des solutions fondées sur la nature, notamment par une politique de plantation adaptée (sous forme de haies, de bosquets, de boisements).
- En luttant contre le réchauffement climatique et les bulles de chaleur par la création de zones arborées et par des solutions architecturales adaptées.

Les milieux naturels et les paysages de l'île font sa richesse et sa renommée, ainsi que celle du Golfe du Morbihan. Abritant de nombreuses espèces protégées, ces espaces doivent être préservés en cohérence avec les enjeux climatiques et de fréquentation. Il est indispensable de :

Préserver les trames naturelles de l'île

- En protégeant et mettant en valeur les milieux spécifiques et les espaces remarquables du littoral (Natura 2000, espaces naturels sensibles, ZNIEFF, site inscrit, Ilur et les îles satellites, ...).
- En protégeant et confortant la trame verte et bleue, composée de réservoirs et de corridors écologiques, vecteurs de biodiversité de la faune et de la flore : les arbres, les haies, les bosquets, les landes, les zones humides, ...

- En confortant la trame noire notamment par une bonne gestion de l'éclairage public pour lutter contre la pollution lumineuse.
- En préservant et développant le patrimoine naturel présent dans les tissus urbains et notamment les arbres et leur renouvellement, adapté aux changements climatiques. En préservant les sols perméables et en renaturant les sols artificialisés.
- En participant à la stratégie du Parc Naturel Régional pour le renouvellement de la végétation littorale et pour lutter contre les espèces invasives.
- En conservant les coupures d'urbanisation autour du bourg et entre hameaux et villages.

L'île d'Arz participe pleinement de la mosaïque paysagère exceptionnelle du Golfe du Morbihan et au cadre de vie de ses habitants. Il est important de préserver ce bien commun pour qu'il puisse être transmis aux générations futures tout en ne le figeant pas. Il convient ainsi de :

Préserver les paysages et le patrimoine culturel bâti

- En préservant les entités paysages de l'île principale et des îlots.
- En préservant les cônes de vue : vers Pen Raz, vers la Grée, depuis la mairie.
- En préservant les arbres remarquables et les boisements.
- En préservant le patrimoine bâti et le patrimoine vernaculaire (fontaines, puits, fours, calvaires), ainsi que les murets et murs de pierres, qui structurent la trame urbaine.
- En préservant le patrimoine maritime.
- En préservant le cachet des tissus anciens, avec leur contraste et leur hétérogénéité.
- En préservant et en mettant en valeur les cinq sites mégalithiques de la commune (3 sur Arz et 2 sur Ilur).
- En ménageant des transitions entre l'espace urbain et les espaces agricoles et naturels.

De façon symbolique : 250 habitants à l'année, 2 500 résidents l'été, 250 000 visiteurs annuels.

L'île attire les voyageurs. La fréquentation conduit certains jours à atteindre les limites de capacité d'accueil de ce petit territoire. La cohabitation entre les résidents et les visiteurs et la conciliation des usages est un enjeu majeur dès à présent. Il faut donc :

Encadrer l'activité touristique et contenir la fréquentation du territoire

- En encadrant le nombre de visiteurs journaliers en haute saison, en collaboration avec les acteurs du tourisme (Région Bretagne, GMVA, CDT, ...) et les compagnies maritimes.
- En améliorant l'offre en hébergement touristique (hôtelier et camping).
- En temporisant les effets des locations saisonnières sur le parc de logements en mobilisant les leviers existants et à venir.
- En accompagnant le projet de réaménagement du port de Béluré et en améliorant la sécurité et l'accueil des visiteurs. L'accessibilité, la requalification urbaine et l'exemplarité environnementale étant les grands axes de ce projet portuaire.
- En conservant et en entretenant les cales de mise à l'eau et en maintenant leur libre accès.
- En améliorant l'accessibilité de l'île aux personnes à mobilité réduite, depuis l'embarquement à Vannes jusqu'à l'Île d'Arz.

Une île innovante

L'île est un ensemble économique, social et culturel intergénérationnel qui n'est ni figé ni hors du monde.

Il s'agit d'innover dans chacun des domaines pour garder une dynamique s'appuyant sur ses spécificités géographiques et environnementales.

- Par la culture artistique : en relation avec le paysage et les ressources propres de l'île. De l'architecture à l'art.
- Par l'environnement : en favorisant des solutions naturelles et des interventions légères (alignement d'arbres le long des routes et sur les crêtes, ...) pour permettre des cheminements à l'ombre et des protections au vent.
- Par l'architecture : en réduisant les déchets de construction grâce à la préfabrication en atelier, en construisant avec des matériaux biosourcés à faible empreinte carbone, en favorisant l'économie circulaire et le recyclage des matériaux de construction.
- Par l'énergie : en favorisant l'indépendance énergétique et le déploiement des énergies renouvelables, à l'échelle des foyers et à l'échelle de l'île. La mutualisation de la production d'énergie solaire est une piste à approfondir.
- Par la gestion de la ressource en eau : en luttant contre l'imperméabilisation des sols et en favorisant la récupération des eaux de pluie. En favorisant une gestion

économique de la ressource en eau tant au niveau individuel que collectif et lutter contre les risques de pollution.

- Par un développement économique foncier : en permettant les projets d'habitat réversible, en permettant une surélévation des constructions (pour répondre à la demande en logement tout en préservant les sols), en limitant la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. La commune se fixe pour objectif de réduire d'au-moins 50% cette consommation par rapport à la période 2011-2021.

Pour aller plus loin

Le Plan Local d'Urbanisme, parce qu'il traduit le projet de territoire et encadre les droits à construire est une des pièces maîtresses en matière de développement et d'aménagement.

Il ne peut cependant pas tout.

Ainsi, dans une optique d'adaptation à un futur qui peut paraître incertain, la commune souhaite également travailler sur les sujets suivants :

- La question de la qualité des terres et de l'amendement des sols ;
- La question de la valorisation du potentiel de production d'énergie renouvelable de l'île (biomasse, solaire, éolien, maritime) ;
- La question économique, en cherchant à réduire les surcoûts insulaires.

Les prochaines étapes

Calendrier prévisionnel

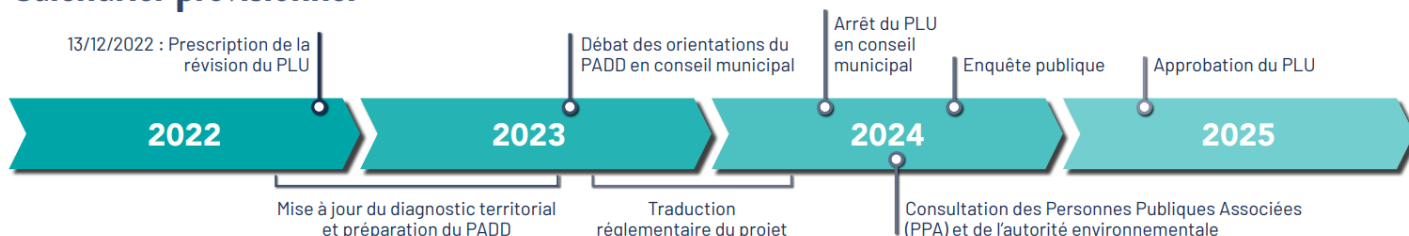
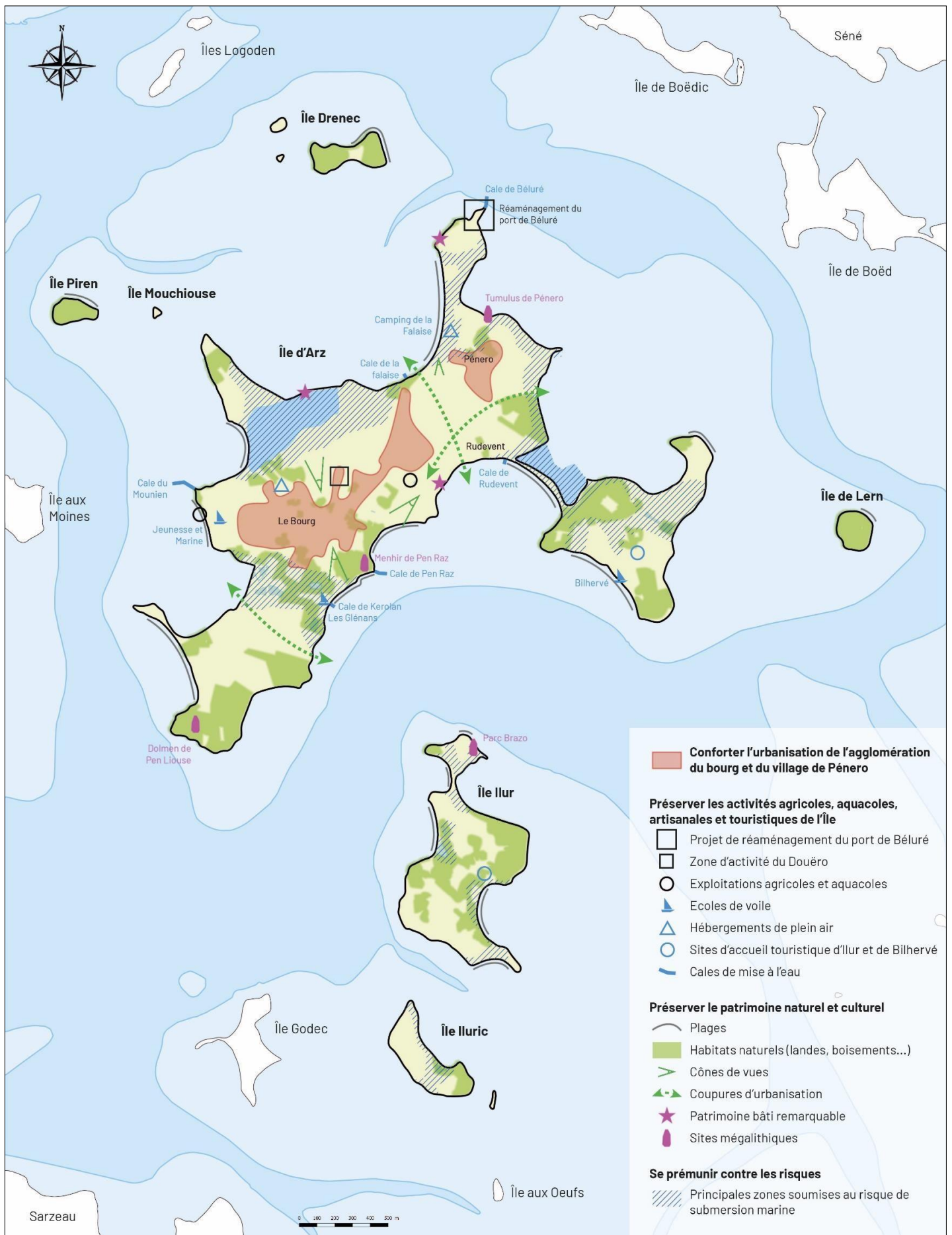


Schéma de synthèse des orientations



Evolution de l'urbanisation



Les rendez-vous

22 octobre

Ciné du Dimanche "*Retour à Séoul*" de Davy Chou
17h30 au Gourail

28 octobre

Réunion publique PADD / PLU
14h30 au Gourail

29 octobre

Conférence Wallis et Futuna par Anne Custine et Joel Perrier
15h30 au CIPM

29 octobre

Ciné du Dimanche "*Croc Blanc*" d'Alexandre Espigares
17h30 au Gourail

5 novembre

Mois du Doc « Garçonnières » de Céline Pernet
17h00 au Gourail

8 novembre

Vaccination Covid 19
14h00 Salle Greven

12 novembre

Mois du Doc « Le chant des vivants » de Cécile Allegra
17h00 au Gourail

19 novembre

Mois du Doc « Les aventuriers du match perdu » de Serge Steyer
17h00 au Gourail

MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12h00

AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Mardi 7 novembre de 15h30 à 17h00 (salle Gréven)
Sur rendez-vous : 02 97 69 52 00
Permanence téléphonique : 8 décembre
De 14h00 à 17h00

COLLECTE ORDURES MENAGERES

Les lundis 16, 23 et 30 octobre

CIPM « MARINS & CAPITAINES

Se référer au site :
<http://www.musee-iledarz.com>

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Samedi de 14h00 à 16h00

TY-INFO SERVICES

Médiathèque de 9h45 à 12h45 et de 13h30
à 15h45 tous les 15 jours
mardi : 17 octobre, 14 et 28 novembre
Rendez-vous par téléphone : 06 59 57 59 28

COLLECTE BACS JAUNES

Le mardi 24 octobre, 7 novembre

Le Petit Courrier donne chaque mois

Carte blanche aux associations

ARZ PRESENCE

Crée en 2021, cette association propose 3 activités en groupe qui mettent l'accent sur le mieux-être en développant nos capacités à nous sentir en adéquation dans nos relations aux autres.

INITIATION A LA SOPHROLOGIE lundi à 16h00

Combattre le stress, mieux gérer ses émotions, lâcher prise, retrouver une qualité de sommeil, ...

Mais aussi améliorer nos capacités d'attention et de concentration, sont quelques-uns des bénéfices de notre entraînement à la sophrologie.

Vivre mieux, en harmonie avec soi-même et le monde qui nous entoure

ENTRAINEMENT A LA RELAXATION lundi à 17h30

Que nous soyons actifs ou moins actifs, les tensions corporelles et mentales sont constantes, récurrentes et s'accumulent.

La relaxation va nous permettre en toute autonomie de retrouver un espace de calme et de tranquillité en nous

YOGA ADAPTE mercredi 10h30.

Dénouer ses articulations, retrouver une souplesse tout en douceur selon ses capacités et ses limites. Redécouvrir son corps, respirer, le mental apaisé.

S'inscrire auprès de Maryse au 0677899523 qui enverra le planning des 3x12 séances.

Tarif par activité : forfait 100€ pour 12 séances ou 10€ la séance.

Jean-François Delorme

ARZ CAFE CHANTANT

La troupe au grand complet a repris le chemin du Gourail pour apprendre un nouveau répertoire : Nougaro, Nino Ferrer, Renaud, Jean Ferrat, entre autres... Revoir d'anciennes chansons, partir vers de nouvelles rencontres, retrouver le plaisir de chanter ensemble, passer un bon moment et travailler bien sûr.

Cette année pas moins de 24 inscrits, 16 chanteuses et 8 chanteurs dont deux musiciens Marcel à l'accordéon et Jean Claude à la guitare et à l'harmonica. Les projets viendront petit à petit mais déjà en décembre pour le Sénéthon nous accueillerons les nageurs à Béluré. Une rencontre avec la chorale du Sourn est également prévue.

Nous fêterons en 2024, je l'espère, les 10 ans du Caféchantant. Toujours autant de plaisir avec des nouveaux inscrits chaque année, un répertoire de plus de 100 chansons (chants de marins, variété). Chanteurs, musiciens, n'hésitez pas à nous rejoindre, La seule obligation, être cool, souriant, nous sommes des amateurs avant tout...

Les répétitions se passent au Gourail le vendredi à 16 h. La cotisation est de 7 euros.

Contact : penero56@wanadoo.fr

Dominique NOBLANC

Association FESTIV'ARZ

L'association FESTIV'ARZ annonce la création de son Atelier ASTRONOMIE.

Pendant cet été, FESTIV'ARZ a supporté les activités d'observation du ciel proposées par Jean-François Delorme pour divers événements comme « Balade sous la SUPER LUNE » et « La nuit des Étoiles Filantes ». L'audience a été très importante malgré une météo peu favorable.

En 2022, FESTIV'ARZ avait soutenue d'autres activités comme « Jupiter et Saturne au TELESCOPE » et une conférence « Balade dans le Système Solaire » en compagnie des écoliers de l'île d'Arz. Pour rendre pérennes ces activités, FESTIV'ARZ a accepté la proposition de Jean-François Delorme de créer et d'animer un Atelier d'Astronomie avec les adhérents.

Nos ambitions pour la saison 2023-2024 sont déjà nombreuses :

- suivi des événements nocturnes spectaculaires comme les Étoiles Filantes et Super Lunes ;
- lecture et observation au télescope des composants de la constellation d'ORION vers Noël ;
- invitation d'un observatoire astronomique mobile et son astronome amateur pour l'observation des planètes, nébuleuses et galaxies.

Pour participer aux activités de cet Atelier, merci d'adhérer à FESTIV'ARZ par courriel sur festivarz@orange.fr (10€ par famille) ou par SMS sur le 06 09 90 24 57 ; puis inscrivez-vous dans l'atelier ASTRONOMIE gratuitement en donnant vos noms, adresse email et n° de portable.

Jean-François Delorme